
Easy-Hebergement - [Support]

Que faire si la date limite de renouvellement est d

Que faire si la date limite de renouvellement est d

Pour le cas des .COM .NET .ORG .BIZ .INFO .NAME :

- Si la date limite de renouvellement est dÃ©passÃ©e depuis moins de 30 jours, vous pouvez toujours effectuer un renouvellement.

- Si la date limite de renouvellement est dÃ©passÃ©e depuis plus de 30 jours, cÃ©tÃ© est que probablement votre nom de domaine est passÃ© dans le statut "Redemptionperiod". Reportez-vous alors Ã la question suivante :

Je ne peux plus renouveler mon nom de domaine! Que se passe-t-il ?

Cas des .BE et .EU :

Si la date d'expiration est dÃ©passÃ©e, le nom de domaine est inhibÃ© (statut "hold"), et ses dns sont automatiquement retirÃ©s. Il est effacÃ© de notre base de donnÃ©es. Le Registre (DNS.BE ou EURID) met le nom de domaine en "quarantaine".

Il ne peut alors plus Ãªtre rÃ©activÃ© par simple renouvellement, mais doit Ãªtre rachetÃ© auprÃ¨s du Registre concernÃ©. Consulter paragraphe ci-dessous consacrÃ© Ã la "Quarantaine". Rachat d'un nom de domaine placÃ© en "Quarantaine" par le Registry

Cas du .FR :

Si la date d'expiration est dÃ©passÃ©e, le nom de domaine est inhibÃ© (statut "hold"), il est supprimÃ© de notre base de donnÃ©es, et un ordre d'effacement est simultanÃ©ment envoyÃ© au Registre.

ATTENTION : pas de "redemptionperiod" ni de "quarantaine" pour les .FR ! L'AFNIC n'a pas prÃ©vu ce type de statut pour les noms de domaine expirÃ©s.

Le nom de domaine est dÃ©truit par l'AFNIC le jour de la demande si cÃ©tÃ© est un jour ouvrÃ© ou le 1er jour ouvrÃ© suivant le jour de la demande dans le cas contraire). Cela veut concrÃ©tement dire que le nom de domaine sera alors revenu dans le domaine public et rÃ©-enregistrable selon la rÃ©gle du "premier arrivÃ©, premier servi".